REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland

ARRETE N° 4093/A/MINTOUL/SG/DST/SDRI DU 29 SEPT 2023
Portant reconnaissance du statut de site touristique au paysage naturel dénommé « GROTTE DE RAWDJA »

LE MINISTRE D'ETAT, MINISTRE DU TOURISME ET DES LOISIRS

VU la Constitution ;

VU la loi n° 91/008 du 30 juillet 1991 portant protection du patrimoine culturel et naturel national ;

VU la loi n° 2016/006 du 18 avril 2016 régissant l'activité touristique et des loisirs au Cameroun ;

VU le décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement, modifié et complété par le décret n°2018/190 du 02 mars 2018 ;

VU le décret n° 2012/291 du 21 juin 2012 portant organisation du Ministère du Tourisme et des Loisirs ;

VU le décret n° 2022/5073 du 04 juillet 2022 portant organisation et fonctionnement de la Commission de Classement des établissements de tourisme et de loisirs ;

VU le décret n° 2022/5075 du 04 juillet 2022 fixant les modalités d'application de la loi n° 2016/006 du 18 avril 2016 régissant l'activité touristique et des loisirs au Cameroun ;

A R R E T E

ARTICLE 1 : Le statut de site écotouristique est reconnu au paysage naturel dénommé **«GROTTE DE RAWDJA»** situé dans la localité de **Mbéré**, Commune de **NYAMBAKA,** Département de la **VINA**, Région de **l'ADAMAOUA**.

ARTICLE 2 : (1) le paysage naturel dénommé **«GROTTE DE RAWDJA»** présente une valeur **CULTURELLE.**

(2) Il sera classé par un arrêté du Ministre chargé du Tourisme et des Loisirs.

ARTICLE 3 : (1) Le paysage naturel mentionné à l'article 1er ne peut être ni détruit ni modifié dans son état ou son intégrité physique fondamental.

(2) Toutefois, il ne peut être aménagé ou exploité que pour l'intérêt exclusif du tourisme et des loisirs.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera enregistré, publié puis inséré au journal Officiel en Français et en Anglais. /.

Ampliations

- *MINDCAF ;*
- *MINAC ;*
- *MINEPDED ;*
- *DRTL ADAMAOUA*
- *PREFET DE LA VINA;*
- *COMMUNE DE NYAMBAKA ;*
- *ARCHIVES.*

Yaoundé, le 29 SEPT 2023

LE MINISTRE D'ETAT,
MINISTRE DU TOURISME ET DES LOISIRS

Bello Bouba Maïgari